

Le Club Défi est un organisme sans but lucratif associé au programme développement-Élite ski de fond de l'école Thérèse-Martin à Joliette. Nous constituons une banque:

## D'entraîneurs remplaçants pour besoins ponctuels

L'entraîneur remplaçant se rapportera à l'entraîneur-chef de Club Défi et sera sous sa responsabilité.

- Il sera responsable du groupe d'athlètes (secondaire 1 à 5) du développement-Élite de l'école Thérèse-Martin en l'absence de l'entraîneur-Chef
- Lors de l'absence de l'entraîneur-chef, il fera respecter le plan d'entraînement que ce dernier lui transmettra
- Il pourra également être en ajout à l'entraîneur-chef, lors d'évènements ou entraînements particuliers
- L'entraîneur remplaçant pourra également être responsable des athlètes du parascolaire (enfants de 8 à 12 ans) en respectant les directives transmises par l'entraîneur-chef
- L'entraîneur remplaçant pourrait être appelé à travailler à l'école Thérèse-Martin de Joliette les après-midi de 14h00 à 18h00, du lundi au vendredi, lors de la période scolaire, et ce, selon les besoins du Club Défi. Il est aussi possible d'avoir des besoins 2-3 soirs semaines durant la période estivale, selon les besoins du Club Défi. Il pourrait également être appelé à se déplacer pour accompagner lors des camps d'entraînement et des compétitions, ce qui implique de devoir séjourner avec le Club pour 2 à 5 jours incluant les couchers (souvent les fins de semaine).

## **Exigences:**

- Être âgé de 18 ans et plus
- Posséder un permis de conduire de classe 5 (le permis de conduire de la classe 4B est un atout)
- Fournir ses antécédents criminels
- Avoir une formation de base en entraînement (éducateur physique, entraîneur certifié, kinésiologue etc...) ou s'engager à suivre une formation
- Une expérience dans le domaine de l'entraînement est un atout
- Connaître le ski de fond est un atout
- Connaître les bases du fartage est un atout

## Qualités personnelles recherchées

- Être à l'aise de travailler avec des adolescents de 12 à 17 ans (développement-Élite) et aussi avec des enfants de 8 à 12 ans (parascolaire)
- Être capable de travailler en équipe et sous la responsabilité d'un entraîneur responsable.
- Faire preuve de respect envers les athlètes, les entraîneurs, les parents et le conseil d'administration.

## Conditions de travail

- Poste temporaire et périodique selon les besoins du Club (aucune heure garantie)
- Salaire selon la grille en vigueur
- Lors des déplacements comme les compétitions, les couchers sont pris en charge par le Club Défi.
- Frais de déplacements et repas remboursés selon grille tarifaire en vigueur et les critères établis par le conseil d'administration

Si faire partie d'une banque d'entraîneurs remplaçants vous intéresse et que vous répondez aux exigences, faites parvenir votre curriculum vitae avant le 30 août 2024 à: madame Maryse Lapierre Présidente du conseil d'administration au courriel suivant: benevole@clubdefi.ca